



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Présents : Mesdames Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et Charlotte THOMPSON.
Messieurs Franck CHENAL, Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Pierre JOUANNE, Cédric POCCARD CHAPUIS, Anthony POCCARD-CHAPUIS, et Laurent TRESALLET, Maire.

Excusés : Christian HEBERT et Guillemette COUTTET.

A l'unanimité, le procès-verbal du 28 août 2017 est adopté.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation de la promesse de vente avec Monsieur Patrice GONTHARET pour les parcelles cadastrées ZC 42, ZI 3, ZP 18, ZE 136 et ZE 137

L'EPFL a formulé une promesse de vente avec Monsieur Patrice GONTHARET et ses usufruitiers pour l'achat des parcelles suivantes :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement PLU
La Darbela	ZC 42	2 215	Ns
Plan Peisey	ZI 3 p	2 236	Ns
Chenalette	ZP 18	1 685	A
Lonzagne	ZE 136	213	UC z
Lonzagne	ZE 137 p	173	UC z - Ns
TOTAL		6 522 m² environ	

Le montant total est de 17 392,60 € pour une surface totale de 6 522 m² environ.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle précitée, valide la promesse de vente et autorise la rédaction de l'acte administratif par Mesur'Alp.

2. Approbation de la promesse unilatérale d'achat avec Monsieur Patrice GONTHARET pour les parcelles cadastrées ZX 27 et I202

En échange de la promesse de vente pour les parcelles cadastrées ZC 42, ZI 3, ZP 18, ZE 136 et ZE 137 avec Monsieur Patrice GONTHARET et ses usufruitiers, une promesse d'achat a été signée pour céder les parcelles cadastrées ZX 27 et I202.

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Classement PLU
Beaupraz	ZX 27 p	149	N
Pâturage de notre Dame	I 202 p	875	N
TOTAL		1 024 m² environ	

Le montant total est de 3 072 € pour une surface totale de 1 024 m² environ.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la vente des parcelles précitées, valide cette promesse d'achat et la rédaction d'un acte administratif par Mesur'Alp pour poursuivre la cession de ces parcelles par la Commune.

3. Approbation de la convention d'indemnisation avec Monsieur Patrice GONTHARET pour l'emprise de la parcelle ZC 42

Laurent TRESALLET explique que lors de la cession des parcelles sur le domaine skiable, Monsieur Patrice GONTHARET a demandé la régularisation des indemnités promises en 2006 suite à la réalisation de travaux de terrassement sur leur parcelle cadastrée ZC 42.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention permettant de régulariser cette situation avec le versement d'une somme de 664,50 €.

4. Approbation du contrat d'assurance avec la SMACL

Laurent TRESALLET explique que le contrat d'assurance avec la SMACL pour assurer les risques de dommages aux biens et véhicules, les accidents corporels, la protection juridique et responsabilité civile a été actualisé avec les biens actuels.

Avec ce nouveau contrat, le montant total des cotisations s'élèverait à 24 858,76 €. Le nouveau contrat d'assurance est proposé pour une durée de 1 an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le contrat d'assurance avec la SMACL dans les conditions précitées.

5. Approbation du règlement pour l'utilisation du gymnase de l'Ecole Les Petits Montagnards

Un nouveau règlement relatif à l'utilisation du gymnase de l'Ecole par les associations est proposé. Des tarifs sont proposés pour les associations dont le siège est situé en dehors du territoire de la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'application du règlement pour l'utilisation du gymnase de l'Ecole Les Petits Montagnards.

6. Approbation de la convention avec l'ESF relative aux prestations de ski de fond

Comme chaque année, afin de permettre l'encaissement des prestations de l'ESF du ski de fond par les employés du site nordique, il convient d'établir une convention entre l'ESF et la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'ESF pour l'utilisation du centre nordique pour la saison 2017/2018.

II/ FINANCES

7. Validation d'admission en non-valeur sur le budget général pour un montant de 8 674,96 €

La Trésorerie propose une admission en non-valeur pour des titres qu'elle n'a pas pu recouvrer. Le montant s'élève à 8 674,96 €. Pour refuser ce montant, le Conseil doit donner des informations complémentaires permettant de recouvrer ces fonds.

Suite à la transmission d'informations complémentaires sur 4 personnes proposées, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le montant de 6 980, 96 € d'admissions en non-valeur.

8. Délibération modificative sur le budget général

La répartition du Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) de l'exercice 2017 s'élève à 118 117 € pour la Commune de Peisey Nancroix. Pour mémoire, le montant du FPIC en 2016 était de 96 340 €.

Cela n'étant pas suffisant, il convient donc d'augmenter le compte 739223 de 6 117 € et de diminuer le compte 022 (dépenses imprévues) de ce même montant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision modificative sur le budget général.

9. Souscription d'un emprunt bancaire sur le budget Eau et Assainissement

Laurent TRESALLET rappelle que dans le cadre des travaux d'assainissement et de raccordement des hameaux à l'assainissement collectif, un emprunt de 1 300 000 € a été recherché pour le budget Eau et assainissement.

Dun point de vue de bonne gestion budgétaire, il est préférable d'attendre l'exercice 2018.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas valider d'emprunt bancaire sur le budget Eau et Assainissement.

10. Délibération modificative sur le budget Eau et Assainissement

La proposition d'emprunt étant rejetée, cette délibération n'est pas nécessaire.

11. Validation des tarifs Nordic Pass – Saison 2017 /2018

Savoie Nordic propose des nouveaux tarifs Nordic Pass pour la saison 2017 / 2018.

PRÉVENTES				PLEIN TARIF		
Du 1er octobre 2017 au 15 novembre 2017						
	Nordic pass National	Nordic pass Régional	Nordic pass Savoie	Nordic pass National*	Nordic pass Régional**	Nordic pass Savoie
Adulte 17 ans et +	175 €	135 €	100 €	200 €	150 €	118 €
Enfant 6-16 ans	57 €	40 €	35 €	65 €	45 €	40 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces nouveaux tarifs Nordic Pass pour la saison 2017 /2018.

12. Approbation des tarifs proposés par ADS – Saison 2017 / 2018

Comme chaque année, ADS sollicite le conseil Municipal pour valider les tarifs :

LIBELLES	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
Zone I - Front de neige / Transport	58	60
Zone II – Rapprochée	230	230
Zone III – Eloignée	368	368
Zone IV – Exceptionnelle (HORS PISTE)	695	705
Zone V – Secours particuliers (Recherches, Avalanches,) Selon Tarifs horaires Suivants	PRIX COUTANT	PRIX COUTANT
Coût horaire Chef d'équipe secours	98	98
Coût horaire Secouriste	80	80
Coût horaire Chenillette	218	218
Scooter avec chauffeur	119	119
TARIFS AMBULANCES		
Bas Pistes => Cabinet Médical	250	250
Bas Pistes => centre Hospitalier BSM	345	345
Bas Pistes Arc 1600 =>Cabinet Médical 1600	110	110
Bas Pistes Arc 1800 => Cabinet Médical Belles Challes	110	110
Lieu-dit Marmottes => Cabinet Médical 1950	110	110

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs des frais de secours proposés par ADS pour la saison 2017/2018.

III/ RESSOURCES HUMAINES

13. Création des postes saisonniers pour la Garderie Le Chat Botté – Saison 2017 /2018

Comme tous les hivers, la commune recrute des agents saisonniers au sein de la structure club enfants « Le Chat Botté » afin de pouvoir accueillir les enfants du pays et les vacanciers.

Les postes créés seraient les suivants :

Poste d'adjoint de direction

Grade : Adjoint territorial d'animation (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 13/11/2017 au 28/04/2018

Postes d'animateurs Halte-Garderie

Grade : Adjoint territorial d'animation (2 postes)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 16/12/2017 au 14/04/2018

Poste d'auxiliaire de puériculture Halte-Garderie

Grade : Auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 04/12/2017 au 21/04/2018

Poste d'Educatrice de Jeunes Enfants

Grade : Educatrice de Jeunes Enfants (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 04/12/2017 au 21/04/2018

Poste d'animateur coordinateur Centre de loisirs

Grade : Adjoint territorial d'animation (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 11/12/2017 au 21/04/2018

Postes d'animateurs Centre de loisirs

Grade : Adjoint territorial d'animation (2 postes)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 16/12/2017 au 14/04/2018

Poste Restauration / Entretien des hameaux aux services techniques

Il est proposé de coupler les missions de ce poste de restauration avec le poste d'entretien des hameaux aux services techniques.

Grade : Adjoint technique territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 29/11/2017 au 23/11/2018

Postes de renfort

Poste de Renfort pour Noël et le mois de février (mobilisable en cas de montée rapide des effectifs et notamment lors des périodes de vacances scolaires)

Grade : Adjoint territorial d'animation (2 postes)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 24/12/2017 au 07/01/2018

Contrat à durée déterminée : du 10/02/2018 au 11/03/2018

L'équipe sera complétée par Constance SAEZ, Directrice, Stéphanie WASTIEL à la Halte-Garderie et Véronique BELLENGIER pour la gestion administrative de la structure.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la création des postes proposés.

14. Création des postes saisonniers pour le centre nordique – Saison 2017 / 2018

Comme chaque année il apparaît nécessaire de recruter des agents saisonniers pour le bon fonctionnement du Centre de Ski de Fond.

C'est pourquoi il est proposé de créer un poste de pisteur secouriste et un poste d'agent d'accueil.

Les postes seraient donc les suivants :

Pisteur secouriste

Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 18/12/2017 au 31/03/2018

Agent d'accueil du centre de ski de fond

Grade : Adjoint Administratif Territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 11/12/2017 au 31/03/2018

Marina MENGOLLI explique que l'équipe sera complétée par Axelle CHAMP, responsable des pistes.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la création des postes proposés.

15. Création des postes techniques

Il est proposé de coupler un poste d'hiver avec le renfort de l'été en créant le poste suivant :

Grade : Adjoint Technique Territorial

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/11/2017 au 31/10/2018

Pour maintenir l'équipe avec 6 personnes, il est proposé d'ouvrir un poste d'agent polyvalent aux services techniques.

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 35 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 04/12/2017 au 22/04/2018

A l'unanimité le Conseil municipal valide la création des postes proposés.

16. Election d'un nouveau représentant au SIVOM Landry-Peisey

Suite à la démission d'Emmanuel COLIRE, il manque un représentant de la Commune de Peisey au SIVOM Landry-Peisey. Les représentants doivent être au nombre de 5.

Il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'un nouvel élu membre du SIVOM.

Pierre JOUANNE est proposé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Pierre JOUANNE comme nouveau représentant du conseil au SIVOM Landry-Peisey.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

17. Approbation de l'enfouissement du réseau HTA place Roscanvel, entre Peisey et Moulin : câblage du réseau d'électricité HTA sous maîtrise d'ouvrage du SDES

Il est envisagé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES.

L'opération en question est située place de Roscanvel, entre Peisey et Moulin, le long de la RD87. Le linéaire de réseau HTA à enfouir est d'environ 680 ml.

L'opération est scindée en 2 interventions distinctes :

- Les terrassements et génie civil (pose des fourreaux) sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Peisey-Nancroix, dont les travaux sont à ce jour quasiment terminés, et pour lequel le SDES participe à hauteur de 70 %
- Le câblage du réseau, sous maîtrise d'ouvrage du SDES, pour lequel la commune de Peisey-Nancroix devra participer à hauteur de 30 %.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage pour le câblage du réseau HTA en missionnant une entreprise, sélectionnées dans le cadre de marchés subséquents afférents à un accord cadre.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les prestations et travaux de câblage transférés au SDES, s'élève à 68 173,43 € TTC, avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à 18 532,58 €. Le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe avec l'ordre du jour détaillé.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'enfouissement du réseau HTA place Roscanvel, entre Peisey et Moulin : câblage du réseau d'électricité HTA sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

18. Accord de principe pour l'implantation d'une armoire active à Plan Peisey

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, les services techniques ont été contactés par THD 73 pour étudier les lieux d'implantation possible d'une armoire active à Plan Peisey.

Lors d'une réunion de terrain en date du 15 septembre 2017, plusieurs sites ont été évoqués. In fine, il est proposé au conseil municipal de retenir le lieu d'implantation situé juste en aval du Trans Vanoise, au carrefour avec la ruelle de Baudet, en lieu et place d'un local à cartons, comme présenté sur le dossier de THD73 transmis en annexe.

Le photomontage du projet permettant d'apprécier l'impact visuel de cet aménagement est présenté en page 10 de l'annexe. L'actuel local à cartons pourrait être réduit ou supprimé (présence d'un local carton juste en amont devant le bâtiment Les Mélèzes).

Le conseil municipal choisit le RAL 750 pour l'armoire parmi les coloris proposés en page 12 de l'annexe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la signature de l'accord de principe pour l'implantation d'une armoire active à Plan Peisey.

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 16 octobre 2017.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.